

**Bourses du Ministère de l'Éducation à Taiwan mises en place auprès du Service Education du
Bureau de Représentation de Taipei en France
Bourses d'étude de la langue chinoise
Huayu Enrichment Scholarship
教育部華語文獎學金
Année 2019-2020**

Le Ministère d'Éducation à Taiwan offre des bourses à des étudiants français désireux de se perfectionner en mandarin ou de s'initier dans cette langue dans un centre de langue chinoise agréé de Taiwan. Ces bourses permettront aux étudiants de mieux appréhender la culture taiwanaise à travers la connaissance de la langue chinoise.

Pour 2019-20, l'Université de Lille dispose de 6 mensualités de bourses de langue chinoise réservés aux étudiants de l'Université de Lille.

Montant de la bourse

Les bourses de langue chinoise sont assorties d'une allocation mensuelle brute de 25 000 TWD*. La totalité des frais, notamment les frais de scolarité et frais annexes (manuels, frais de laboratoires, etc), les frais d'assurance maladie, les frais de logement, les frais de transport – y compris vols internationaux – sont à la charge des boursiers.

NB : Les allocations sont versées au boursier directement par son établissement d'accueil, mensuellement et à terme échu, après vérification que celui-ci a satisfait aux conditions d'assiduité et de résultats.

(*) Taux de change : Janv. 2019 : 1 euro = 35,13TWD

Durée

Les bourses peuvent être accordées pour une durée de 9 mois* ; 6 mois ou 3 mois ou pour les sessions d'été (=juin-juillet ou juillet-août 2019) des centres de langue. * Les bourses de 9 mois ne seront accordées qu'aux étudiants reçus au TOCFL 2017, 2018 ou 2019 (Band B /niveau 3).

CONDITIONS DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES

Tout candidat à une bourse de langue chinoise du Ministère de l'Éducation à Taiwan mise en place auprès du Service Education du Bureau de Représentation de Taipei en France devra satisfaire à l'ensemble des conditions suivantes :

- être de nationalité française ;
- ne pas être de nationalité taiwanaise, ni avoir le statut de Chinois d'outre-mer*, ni être ressortissant de la République Populaire de Chine, de Hong Kong ou de Macao ;
- avoir 18 ans révolus, être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur, avoir d'excellents résultats dans sa formation académique en cours ou dans la dernière formation académique suivie et être de bonne moralité ;
- ne pas être en cours de formation dans un centre de langue chinoise à Taiwan ni suivre ou avoir suivi une formation diplômante dans une université taiwanaise ;
- ne pas relever - au moment où il bénéficiera de la bourse d'étude de la langue chinoise - d'un programme d'échange inter-universitaire conclu entre son établissement d'origine et un établissement d'enseignement taiwanais ;
- ne jamais avoir bénéficié d'une bourse d'étude de la langue chinoise ou d'une bourse d'étude universitaire de Taiwan ;
- ne pas être simultanément titulaire d'une bourse octroyée par une autre instance gouvernementale ou un établissement d'enseignement taiwanais.

(*) Est réputée de nationalité taiwanaise toute personne dont les parents (ou l'un des deux parents) étai(en)t taiwanais au moment de sa naissance. () Les programmes de bourses destinés aux Chinois d'outre-mer sont gérés la Commission des Chinois d'outre-mer**

Modalités de dépôt des dossiers de candidature

1. Candidatures pour les bourses réservées Université de Lille

- retour des dossiers de candidatures auprès de la direction mobilités internationales le 1 mars 2019
DERNIER DELAI à envoyer à : antoine.sugita@univ-lille.fr

NB : pour les candidatures qui n'auraient pas été retenues, il vous est possible de déposer votre candidature de façon indépendante entre le 16 mars et le 30 mars 2019 (Date de réception)

2. Candidatures indépendantes

-retour des dossiers entre le 1er février et le 30 mars au :

Bureau de Représentation de Taipei en France Service Education (Doss. Bourses de langue chinoise)
78 rue de l'Université
75007 PARIS

Attention, les étudiants ayant candidaté pour les bourses réservées, doivent attendre le résultat des dossiers sélectionnés par l'Université de Lille avant de postuler de manière individuelle.

NB : Aucun dossier incomplet ou hors délai ne sera examiné.

Chaque **dossier de candidature** est composé de :

- un **questionnaire** à renseigner en ligne
- un **formulaire** de candidature (*) "Application Form for ROC (Taiwan) Ministry of Education Huayu Enrichment Scholarship 2019-2020" à renseigner en français – où la durée de bourse souhaitée devra clairement être indiquée.;
- la photocopie du **passport** (ou, à défaut et à titre temporaire, de la carte nationale d'identité française) ;
- la photocopie du **diplôme** le plus élevé et des relevés de notes de la formation à ce diplôme;
- la photocopie du formulaire de **demande d'inscription dans un centre de langue chinoise agréé** (+ preuve d'envoi ou accusé de réception du centre) ;
- deux **lettres de recommandation** (émanant d'enseignants assurant la formation du candidat si celui-ci est étudiant, ou de supérieurs hiérarchiques connaissant le candidat au plan professionnel, si le candidat est déjà engagé dans la vie active) sur papier à entête et signées . Ces lettres peuvent être rédigées en français, chinois ou anglais ;
- une **lettre de motivation** (en français ou en chinois) ;
- pour les candidats à une bourse de 9 mois : attestation + résultats au **TOCFL** (2017 ou 2018) Band B/niv.3 (ou au-delà) ou preuve d'inscription au TOCFL 2019 (Band B)**.

NB : Les documents de même nature devront être imprimés ou photocopiés recto-verso

(*) Pour les candidats présentés par leur université, ce formulaire devra être visé par les services administratifs de l'université

() Pour les dates et lieux de test : voir supra, paragraphe « Durée »**

Voir aussi, sur le site « [Study in Taiwan](#) », la rubrique : « *Chinese Language Centers* » .

- Pour toute information complémentaire, veuillez-vous adresser à la direction mobilités internationales de l'Université de Lille : antoine.sugita@univ-lille.fr